



# CONTRAT D'ADHÉSION RHODIA FORME

25 rue Marcelin Berthelot, 38150 Roussillon

04 74 86 65 08

contact-rhodiaforme@rhodioclub.com

www.rhodioclub.com

Siret : 77958998500026

Pour souscrire à un abonnement **RHODIA FORME**, merci de bien vouloir nous retourner ce contrat, dûment rempli, daté, signé et de joindre les pièces justificatives demandées en main propre à notre accueil ou par mail à l'adresse contact-rhodiaforme@rhodioclub.com

## DÉSIGNATION DU CLIENT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Âge : ..... Tel. Fixe : .....

Tel. Portable : ..... E-mail : .....

J'accepte de recevoir les informations de mon club (absence, fermeture exceptionnelle, changement d'horaires...) Merci de cocher.  
par sms      par mail

J'autorise, à titre gratuit, le Rhodia Club Omnisports à me prendre en photo et/ou en vidéo (en groupe) pour la promotion et la communication de Rhodia Forme (supports de communication papiers et numériques, diffusion sur les réseaux sociaux et le site web www.rhodioclub.com). Merci de cocher.

## FORMULES : MERCI DE COCHER LA FORMULE SOUHAITÉE

**FORMULE SOLO** : Accès illimité aux horaires d'ouverture et accès au cours pour la personne titulaire de l'abonnement

ABONNEMENT MENSUEL AVEC ENGAGEMENT		ABONNEMENT MENSUEL SANS ENGAGEMENT	
Non-licenciés	Licenciés -30 %*	Non-licenciés	Licenciés -30 %*
24,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription	17,50€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription	34,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription	24,5€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription
Autre :	Autre :	Autre :	Autre :

**FORMULE DUO** : Accès à Rhodia Forme illimité aux horaires d'ouverture et accès au cours au deux personnes titulaires de l'abonnement

ABONNEMENT MENSUEL AVEC ENGAGEMENT		ABONNEMENT MENSUEL SANS ENGAGEMENT	
Non-licenciés	Licenciés -30 %*	Non-licenciés	Licenciés -30 %*
39,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription	27,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription	49,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription	34,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 15€ frais d'inscription
Autre :	Autre :	Autre :	Autre :

**FORMULE ÉTUDIANTE** : Accès à Rhodia Forme illimité aux horaires d'ouverture et accès au cours pour la personne titulaire de l'abonnement. Justificatif à fournir lors de l'inscription : carte étudiante ou certificat de scolarité.

ABONNEMENT MENSUEL AVEC ENGAGEMENT		ABONNEMENT MENSUEL SANS ENGAGEMENT	
Non-licenciés	Licenciés -30 %*	Non-licenciés	Licenciés -30 %*
15,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 10€ frais d'inscription	10,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 10€ frais d'inscription	25,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 10€ frais d'inscription	19,99€ x 11 mois + 9,99€ mois d'Août + 10€ frais d'inscription
Autre :	Autre :	Autre :	Autre :

## CARTE 10 ENTRÉES : 60 €

Accès à Rhodia Forme aux horaires d'ouverture et accès au cours pour la personne titulaire de la carte.

Fait à .....

Le .....

Signature du client précédée de  
la mention «lu et approuvé»



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON  
CONTRE-INDICATION  
A LA PRATIQUE DU SPORT**

Je soussigné(e).....Docteur en Médecine,

après avoir examiné le : .....

Mme, Mlle, M.....

Né(e) le.....

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable, certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités sportives individuelles et collectives ainsi que musculation en salle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

*Cachet et signature du médecin*

# MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le RHODIA CLUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du RHODIA CLUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passées avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée:

- Dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués \*

Votre Nom & Prénom \*

Votre Adresse \*

CP\*

Ville\*

Pays \*

Les coordonnées \*

De votre compte

Numéro d'identification du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

\*

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier RHODIA CLUB

Identification du créancier FR03ZZZ679635

Numéro et nom de la rue 102 RN7 BP344

CP

Ville SALAISE SUR SANNE

Pays

France

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif

Signé à \*

le \*

Signature(s) \*

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est un document officiel émis par Rhodia Club Omnisports. Le non-respect de ce dernier peut entraîner l'exclusion définitive de RHODIA FORME sans remboursement de votre adhésion. Il est impératif de le retourner signé lors de votre inscription à RHODIA FORME.

### 1. Formalité

Avant toute inscription, une visite des installations de RHODIA FORME et une connaissance des formules proposées sont exigées.

À l'inscription, l'adhérent devra prendre connaissance de ce présent règlement et s'engage à une adhésion RHODIA FORME nominative et incessible l'autorisant à utiliser les installations en libre-service avec accès illimité dans la limite des horaires d'ouverture comprenant : le cardio-training, le plateau de musculation et les cours collectifs. L'adhérent est informé que RHODIA FORME est intégré au Rhodia Club Omnisports, association loi 1901.

### 2. Inscription

À l'inscription, tout adhérent devra impérativement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en salle de moins de 3 mois. Une assurance minimale couvre automatiquement tout adhérent régulièrement inscrit. Pour une couverture plus complète (indemnités journalières...), il est conseillé aux adhérents de souscrire une assurance complémentaire individuelle « accidents » pour leur responsabilité civile dans les dommages qu'ils pourraient causer aux autres ou aux installations.

### 3. Conditions d'accès

À chaque entrée à RHODIA FORME, l'adhérent mettra dans le panier prévu à cet effet sa fiche située sur le tableau mural de l'accueil. Une tenue sportive et une attitude correcte sont exigées.

### 4. Vestiaires

Des vestiaires et des casiers individuels sont mis à disposition des adhérents. Ils vous permettent de stocker vos affaires personnelles. Il est interdit de se changer dans les salles, couloirs et WC.

L'utilisation des casiers individuels nécessite un cadenas personnel à ôter avant chaque départ de RHODIA FORME. Il est strictement interdit de laisser des affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté RHODIA FORME.

Tout cadenas seront automatiquement coupés sans aucune indemnisation pour l'adhérent. Il est rappelé que le Rhodia Club Omnisports décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de RHODIA FORME.

### 5. Règles d'hygiène

L'accès aux différentes salles d'activités nécessite des chaussures d'intérieur propres réservées à la salle. Se mettre torse nu est formellement interdit. L'utilisation d'une serviette est obligatoire dans les espaces cardio-training, plateau musculation et cours collectifs.

La nourriture est interdite dans les espaces cardio-training, plateau musculation et cours collectifs.

Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du Rhodia Forme.

### 6. Règles de sécurité

Un adhérent ne peut s'entraîner seul dans l'espace plateau musculation.

Il est obligatoire de ranger le matériel après chaque utilisation.

Pour le bien-être de chacun, il est obligatoire de mettre son téléphone portable en mode silencieux.

Il est interdit d'appeler au téléphone dans les espaces cardio-training, plateau musculation et cours collectifs.

Chaque adhérent s'engage en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement un éducateur sportif et/ou l'accueil habilité à appeler les secours.

### 7. Fonctionnement de Rhodia Forme

#### 7.a Fonctionnement général

La mise en service et le réglage du chauffage, de la télévision et de la sonorisation sont gérés uniquement par le personnel de Rhodia Forme.

L'accès à la banque d'accueil est strictement réservé au personnel.

Le panneau d'information est réservé aux « informations » de Rhodia Forme.

Les installations ferment à 20h30 précise (les lundis, mercredis et jeudis), 21h00 précise (les mardis et vendredis), 12h00 précise (les samedis).

Les adhérents souhaitant prendre une douche s'organiseront pour respecter les horaires de fermeture.

Pour le stationnement des véhicules, 2 aires situées au sud du Centre de RHODIA FORME sont mises à votre disposition. Il est strictement interdit

de se stationner dans la cour intérieure de RHODIA FORME ainsi que le long des rues Berthelot et Ampère.

#### 7.b Fonctionnement de l'espace cours collectifs

L'accès aux cours est possible jusqu'à 10 minutes après leurs débuts.

L'effectif minimum pour qu'un cours soit assuré est de 3 adhérents.

#### 7.c Fonctionnement de l'espace cardio-training

En période de forte affluence, l'utilisation du matériel de cardio est limitée à 30 minutes par appareil et par personne préalablement inscrite sur le cahier à l'accueil.

### 8 Modalités de résiliation de l'adhésion

#### 8.a À l'initiative de l'adhérent

La demande de résiliation à l'initiative de l'adhérent lors de la période incompressible est limitée aux cas de force majeure. Au terme de la période incompressible, l'adhérent dispose d'un droit de résiliation qu'il peut exercer pour tous motifs, par courrier recommandé avec accusé de réception avec un mois de préavis à compter de la date de réception dudit courrier étant précisé que tout mois entamé est dû.

#### 8.b À l'initiative de Rhodia Forme

Au terme de la période incompressible, le Rhodia Club Omnisports dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois. Par ailleurs, l'adhérent peut être résilié par le Rhodia Club Omnisports de plein droit sans préavis ni indemnité dans les motifs suivants : attitude, comportement, trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public, fraude dans l'utilisation de la carte d'accès au centre, fraude dans la constitution du dossier d'inscription, fausse déclaration, falsification des pièces, défaut de paiement.

La résiliation de plein droit devra être précédée d'un débat contradictoire avec l'adhérent, au cours duquel, ce dernier aura la possibilité de contester la mesure et de justifier son comportement. La résiliation de l'adhésion sera prononcée si le Rhodia Club Omnisports n'est pas convaincu par les motifs invoqués par l'adhérent.

### 9. Cas de force majeure

En cas de force majeure, c'est-à-dire, suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté des parties pour raison de santé ou professionnelle, l'adhérent peut demander, y compris lors de la période incompressible, la résiliation de son adhésion par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Rhodia Club Omnisports. La résiliation est effective après le préavis d'un mois à compter de la date de réception de la demande de résiliation accompagnée de la carte d'adhérent et des pièces justificatives.

Pour rappel, le cas de force majeure pour raison de santé ou professionnelle fait référence à un empêchement définitif de l'adhérent de bénéficier des services du Rhodia Forme. Une pièce justificative sera à fournir.

### 10. Protection des données personnelles

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004 et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'adhérent doit s'adresser au Rhodia Club Omnisports.

À .....

Le .....

Signature précédée de la mention  
«lu et approuvé» :



# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 1. Application des conditions générales

**1.a.** Les présentes conditions générales régissent les conditions contractuelles entre RHODIA FORME et l'adhérent.

Le fait de souscrire à un abonnement implique l'adhésion entière à ces conditions générales à l'exclusion de tout autre document à caractère commercial. L'abonné reconnaît que ces documents tels que les flyers émis par RHODIA FORME n'ont qu'une valeur indicative.

**1.b.** Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de RHODIA FORME, prévaloir contre les conditions générales. Toute condition contraire posée par l'abonné sera donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable à RHODIA FORME, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

## 2. Cotisation-Abonnement

**2.a.** La durée et les options d'abonnement sont au mois ou à l'année payable mensuellement ou d'avance.

L'abonnement est payable par prélèvement SEPA, chèque ou espèces, chèques vacances, CE, Coupons sport, etc... à compter de la date de signature du contrat.

Les prix indiqués dans les conditions particulières du présent contrat correspondent au tarif pratiqué par le club au moment de la réception par ses soins de l'acceptation du contrat par l'abonné. Les prix sont indiqués TVA incluse, correspondant à la somme des montants HT à laquelle est appliquée la TVA en vigueur.

RHODIA FORME se réserve le droit de reporter toute nouvelle taxe et augmentation de taux dès leur mise en vigueur. Les tarifs pourront être révisés à la seule initiative de RHODIA FORME. Les modifications des tarifs pourront être applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution. Dans l'hypothèse d'une hausse des tarifs l'adhérent en sera informé par courrier individuel au minimum un mois avant leur prise d'effet. L'adhérent pourra donc mettre fin à son contrat dans les conditions fixées à l'article 2b.

RHODIA FORME se réserve le droit à 4 semaines de fermeture par année calendaire, après affichage au minimum 2 semaines à l'avance des dates de fermeture à l'entrée du club.

**ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT :** Donne un droit d'accès au club sans interruption pendant les heures d'ouverture et les jours ouvrables du lundi au samedi. En choisissant cette formule au titre de présent contrat, l'adhérent s'engage pour une période d'un mois à compter de la signature du contrat.

**ABONNEMENT AVEC ENGAGEMENT :** En choisissant cette formule au titre de présent contrat, l'abonné bénéficie d'une réduction par rapport au tarif de l'abonnement normal applicable aux abonnés ayant opté pour l'abonnement d'un mois, dans les conditions suivantes :

l'adhérent s'engage à souscrire un abonnement pour une durée initiale d'un an ferme payable mensuellement par prélèvement SEPA, chèque ou espèces, chèques vacances, CE, Coupons sport. À l'issue de cette période d'un an, tout contrat souscrit sera reconduit automatiquement.

### 2.b. Résiliation

L'abonné pourra résilier son abonnement sans droit à une rétroactivité pour les motifs suivants :

Maladie chronique, accident grave, mutation professionnelle définitive, déménagement à plus de 100km du club.

La résiliation de l'abonnement sera effective à compter de la mensualité suivant la remise de demande de résiliation. La demande de résiliation devra être accompagnée d'un justificatif officiel attestant du motif valable de résiliation.

Le forfait annuel mensualisé indéfini, est un engagement de 1 an minimum, il est résiliable au delà sur demande écrite 1 mois avant la date anniversaire du contrat soit par remise en mains propres, soit par lettre recommandée AR adressée au club.

### 2.d. Suspension :

L'abonné pourra obtenir la suspension de son abonnement dans les cas suivants : accident, maladie, grossesse, mutation professionnelle temporaire, licenciement économique, pendant une durée de un mois minimum renouvelable.

Toute suspension intervenue pendant la période d'engagement ferme, à laquelle l'adhérent a souscrit, prolonge d'autant plus la durée de l'engagement restant à courir.

### 2.e. Paiement

Au jour de la signature du présent contrat l'adhérent règlera la cotisation pour un mois ainsi que les frais d'inscription s'élevant à 15 € pour les formules SOLO et DUO et 10€ pour les formules ÉTUDIANT

**2.f.** Le présent abonnement ne peut être transféré ou cédé à quiconque.

**2.g.** RHODIA FORME se réserve le droit de résilier immédiatement l'abonnement de tout adhérent dans les cas suivants :

- l'abonné ne respecte pas les instructions et les consignes de sécurité et d'hygiène émanant des représentants du club et il ne respecte pas le contenu du règlement intérieur quant à l'utilisation des appareils et installations mis à disposition.
- l'abonné se fait accompagner ou laisse entrer tout individu non inscrit au club,
- l'abonné présente une attitude violente ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs, et cas de vol ou dégradations.

## 3. Modalités de souscription à un abonnement

**3.a** Le contrat d'abonnement est téléchargeable et imprimable en deux exemplaires sur le site internet [www.rhodioclub.com](http://www.rhodioclub.com), le futur abonné se doit de venir avec le présent contrat rempli et signé en deux exemplaires soit nous en retourner un exemplaire par mail : [contact-rhodiaforme@rhodioclub.com](mailto:contact-rhodiaforme@rhodioclub.com)

L'abonné devra accepter l'adhésion entière aux conditions générales ainsi qu'au règlement intérieur du club.

Une souscription à un contrat d'assurance « individuel accident » est fortement conseillé.

**3.b.** L'abonné certifie que son état médical permet la pratique du sport en général, et des activités proposées par RHODIA FORME en particulier.

L'adhérent s'engage à fournir à RHODIA FORME un certificat d'aptitude à la pratique du sport datant de moins de 3 mois au moment de son adhésion.

## 4. Droit à l'image

En acceptant la clause de droit à l'image, l'abonné accepte que les images sur lesquelles il figure puissent être utilisées uniquement par RHODIA FORME à des fins professionnelles. En aucun cas RHODIA FORME ne cédera les images visées à des tiers.

RHODIA FORME se décline de toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol au sein du club.

## 5. Parrainage

Si l'adhérent fait inscrire un(e) ami(e) au cours de l'année, il peut se voir ajouté 1 mois gratuit en supplément de son contrat si le filleul souscrit un abonnement avec engagement et que le parrain en question à lui-même un contrat avec engagement en court d'une durée minimale de 2 mois. Le filleul doit transmettre le nom de son parrain au club le jour de son inscription pour

prétendre à un parrainage.

## **6. Droits et obligations**

**6.a** Chaque adhérent du club doit respecter :

- les consignes de sécurité et d'hygiène,
- le règlement intérieur dont l'abonné reconnaît avoir pris connaissance,

**6.b** Chaque adhérent du club à l'obligation :

- d'utiliser une paire de chaussure propre réservée à la salle de sport pendant son entraînement,
- disposer d'une serviette propre à placer sur les machines lors de ses entraînements

**6.c** L'adhérent certifie à RHODIA FORME avoir fait vérifier par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et certifie que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives en général et plus particulièrement celles proposées par le club. L'adhérent reconnaît qu'il ne peut pas mettre en cause la responsabilité de RHODIA FORME en cas de sinistre lié à son état de santé.

L'adhérent s'engage à fournir un certificat médical récent attestant de sa capacité à pratiquer une activité sportive dans un délai de 15 jours. L'adhérent reconnaît qu'il ne peut pas mettre en cause la responsabilité de RHODIA FORME en cas de non production de ce document qui de ce fait se décharge de toutes responsabilités si aucun certificat n'est transmis.

Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux et personnelles doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'adhérent auprès de la compagnie de son choix. En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration à la Direction dans un délai de 48 heures.

Chaque mineur doit obligatoirement fournir attestation parentale et un certificat médical dès son inscription au club

RHODIA FORME est tenu de suivre les recommandations du gouvernement concernant toutes crises et se réserve le droit de prendre des dispositions exceptionnelles en ce sens.

## **7. Droit de rétractation**

Vous disposez d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter du lendemain de la conclusion du contrat en renvoyant le formulaire type (de préférence par courrier recommandé avec avis de réception) ou en manifestant votre volonté de vous rétracter par courriel.

RHODIA FORME se réserve le droit de facturer le montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de votre décision de rétractation (article L. 221-25 du code de la consommation). Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat.